

Candidature au Conseil Collégial - 2022

Association Alternative Fouesnantaise (A.A.F.)

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

.....

E-mail:

Téléphone :

Je candidate pour intégrer le Conseil Collégial 2022 de l'A.A.F.

Signature :

EXTRAIT DES STATUTS DE L'A.A.F.

ARTICLE 8 - REPRÉSENTATION ET ANIMATION

L'association est représentée et animée par un Conseil Collégial constitué au minimum de quatre et au plus de dix conseillers, membres de l'association à jour de cotisation.

Les conseillers sont élus par les membres de l'association lors de l'assemblée générale, pour un an. Les conseillers sortants sont rééligibles.

Le Conseil Collégial est responsable des engagements contractés par l'association et nomme en son sein un.e trésorier.e et un.e secrétaire. Le Conseil Collégial peut mandater un conseiller pour toute action.

Si un siège de conseiller devient vacant (démission, décès), le Conseil Collégial pourra pourvoir à son remplacement. Il sera tenu d'y procéder sans délai si le nombre des conseillers est inférieur à quatre.

Association Alternative Fouesnantaise

66 route de Mestrezec – 29170 FOUESNANT

Contact mail: AAF-29@protonmail.com

Site internet : www.alternativefouesnantaise.org